Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2022

Association: Horizon EFREI

Assemblée Générale Ordinaire en réunion distancielle

Heure de début : 21h03 Heure de fin : 22h56

Le 30 mars 2022 à 21h00, les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur le serveur Discord "Horizon : L'Équipe 🚼" de l'Association.

Sont présents (38 membres): Vital Warren Mahussi ABGANOU; Dounia ADLI; Marc-Aurel Sèwèdo ALIOZA; Quentin BAUDET; Maxime BEZOT; Bérénice CASTAING; Méric CHENU; Audrey DAMIBA; Constance GARBADO; Guillaume GOMEZ; David GORGETTE; Mélisande GREGOIRE-BEGRANGER; Matthieu HANANIA; Ylan HEBRON; Pierre-Marie HERRBURGER-PIETRI; Bienvenu KADIEBWE; Julien KLEIN; Bryian Kessel KOUAM FOZEU; Vincent LABOURET; Melissa LACHEB; Théo LASNIER; Elliot MAISL; Quentin MAROIS; Nada NADIRE; Yoke NGASSA; Vincent NOURY; Antoine PAGE; Médéric PENIGUEL; Ariprakash RANGANADIN; Matthieu ROQUEJOFFRE; Laura SAADA; Camille SIMON; Ivan STEPANIAN; Gatien Junior TCHONGOUANG; Brand TIKOUE TIKOUE; Lionel TOGLAN; Yohan VILLIERS; Kadiatou YATTASSAYE.

Ont donné procuration de vote (9 membres) :

- Arthur CATELAND lègue son vote à Elliot MAISL;
- Etienne GAILLARD lègue son vote à Pierre-Marie HERRBURGER-PIETRI;
- Mathis HOGREL lègue à son vote à Kadiatou YATTASSAYE;
- Cécile LECOIN lègue son vote à Kadiatou YATTASSAYE;
- Senhua LIU lègue son vote à Ivan STEPANIAN;
- Harrison MYSENGSAY lègue son vote à David GORGETTE;
- Mathilde REGNIER lègue son vote à Ivan STEPANIAN;
- Benjamin ROSSIGNOL lègue son vote à Elliot MAISL;
- Esteban VINCENT lègue son vote à Camille SIMON.

Sont absents sans avoir donné procuration (12 membres): Ibtissam AIT SAID (radiée); Chloé BASTONG; Camille BIGUET; Lucas BRANCOLINI; Pierrick DELRIEU; Romeo GENNARI; Antoine GOULARD (excusé, quitte l'association); Benjamin KALFA; Nathan MOREL; Quentin RAULT; Giuliano RICCARDI; Nicolas VIOLOT (excusé).

L'Assemblée Générale désigne Ivan STEPANIAN en qualité de Président de séance et Mélisande GRÉGOIRE--BEGRANGER en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Bilan Moral et Comptable de l'Association;
- Adoption des projets de Trésorerie ;
- Présentation de l'ancien et du nouveau Bureau de l'Association;
- Adoption du nouveau Bureau;
- Présentation du projet de Statuts et de Règlement Intérieur ;
- Adoption des Statuts et du Règlement Intérieur ;
- Dernières remarques et questions des Membres présents.

En expliquant l'ordre du jour, le Président sensibilise les Membres présents quant à l'importance des Assemblées Générales : l'Association défend avant tout les intérêts de ses Membres et veille à la bonne réalisation du but de l'Association ; si les Membres perçoivent des problèmes dans sa gestion, s'ils sont confus quant à sa gestion ou ses activités ou s'ils observent des abus de pouvoir de la part du Bureau, il est de leur devoir de s'exprimer et d'être un contre-pouvoir.

Le Président ouvre le Bilan Moral en retraçant l'historique de l'association et en félicitant la soixantaine de Membres Adhérents actuels de l'Association qui ont eu confiance en ses projets. Le Président met en exergue la grande croissance de l'Association depuis la naissance d'Ef'Réussite (qui fêtait ses deux ans exactement durant la réunion), et les débuts du projet Horizon, qui commença en avril 2021.

David GORGETTE présente les eProfs (étudiants-profs, étudiants bénévoles qui organisent des séances de révision pour d'autres étudiants) et propose qu'un événement de cohésion soit organisé avec les eProfs. Le Président annonce que cela sera une possibilité aux alentours du mois de mai.

Pierre-Marie HERRBURGER--PIETRI présente le Pôle Vidéos et incite au recrutement de nouveaux membres. David GORGETTE précise qu'il y a aux alentours de 228 gigaoctets de vidéos sur le SharePoint de l'Association.

Elliot MAISL présente le Pôle Développement ainsi que le projet Horizon Web et invite de potentiels volontaires à rejoindre le projet.

Camille SIMON présente les tâches du Pôle Communication et Design.

Kadiatou YATTASSAYE présente le Pôle Cohésion. Elle explique qu'il a été difficile d'organiser beaucoup d'événements à cause de la quarantaine et qu'elle espère que de nouveaux événements pourront être organisés pendant ce nouveau mandat.

Nada NADIRE présente le poste de Secrétaire et les accomplissements du Secrétariat pendant le mandat.

Le Président présente la Trésorerie avec Guillaume GOMEZ, Trésorier, qui apporte des précisions. Il présente les différentes catégories de dépenses, explique leurs origines et conclut sur le fait que 2200€ sont réservés pour des dépenses prévues sur le nouveau mandat : 400€ de lots de récompenses pour les eProfs et 1800€ de fonds qui pourront être utilisés pour payer 3 développeurs très investis de l'Association en tant que prestataires, via leur auto-entreprise.

1ère délibération: Les membres sont appelés à voter pour ou contre l'allocation de 1800€ de budget de prestation pour les 3 développeurs principaux d'Horizon Web.

Le Président rappelle que de pareils fonds dédiés au paiement de prestations pour des Membres Adhérents de l'Association sont inédits, mais souligne que le travail des 3 Membres en question (Elliot MAISL, Théo LASNIER, Pierre-Marie HERRBURGER) en tant que développeurs bénévoles constitue plusieurs centaines d'heures, et que comme dit l'adage : "tout travail mérite salaire". L'Association ne pouvant actuellement pas directement rémunérer ses Membres Adhérents, les 3 Membres sont engagés en tant que prestataires, via des contrats de prestation sérieux, faits dans les règles de l'art ; ils ne seront payés qu'à la complétion de leur cahier des charges.

Laura SAADA soulève qu'il risque d'être difficile d'obtenir les 1800€ de subventions pour les développeurs, elle-même ayant demandé une subvention à l'école pour une autre association qui s'est retrouvée fortement retardée.

Le Président explique que la subvention a déjà été validée et reçue, mais que si les Membres le souhaitent, la somme pourrait être dédiée à un autre objectif.

Résultats du vote : 33 POUR, 3 CONTRE, 2 ABSTENTIONS (et par procuration : 8 POUR, 1 CONTRE). La mesure est adoptée par vote majoritaire.

TOTAL : **41 POUR, 4 CONTRE, 2 ABSTENTIONS**. La mesure est adoptée par vote majoritaire.

L'ancien bureau est brièvement présenté par le Président. On passe au nouveau bureau.

David GORGETTE est tout de suite interpellé de ne pas avoir son rôle de Vice-Président sur le nouvel organigramme, et proteste quant à ce qu'il perçoit comme un manque de communication en interne ; le Président lui rappelle que le poste a désormais changé (et inclut maintenant plusieurs nouvelles responsabilités) comme expliqué dans la nouvelle version des Statuts qui avait été transmise aux Membres de l'ancien Bureau Restreint, et qu'il ne souhaitait pas imposer ce poste aux membres qui avaient précédemment ce titre, qui était avant symbolique et consultatif. Il explique qu'il n'est plus raisonnable que des Membres du Bureau cumulent plusieurs rôles.

David GORGETTE garde toujours le rôle de Vice-Président Fondateur, mais n'est pour l'instant plus Vice-Président de l'Association. Le rôle de Membre Fondateur est inaliénable.

Les changements de postes sont expliqués: Théo LASNIER (sans rôle dans le précédent Bureau) passe Vice-Secrétaire, Mélisande GRÉGOIRE-BÉGRANGER (ex Vice-Secrétaire) passe Secrétaire Générale, Nada NADIRE (ex Secrétaire Générale) passe Trésorière et Guillaume GOMEZ (ex Trésorier) et Esteban Vincent (ex Vice-Trésorier) quitte le Bureau. Le Président explique qu'il s'agit d'une rotation de postes nécessaire. Ivan STEPANIAN reste Président de l'Association, jusqu'à ce qu'un successeur soit décidé et qu'une Assemblée Générale Extraordinaire ait lieu pour ratifier ce changement au départ d'Ivan, prévu en septembre. Guillaume GOMEZ s'excuse de ne pas avoir pu grandement contribuer à la Trésorerie depuis la création de l'Association. Il lègue son rôle à Nada NADIRE et souhaite bonne chance au nouveau Bureau.

2ème délibération : Les membres sont appelés à voter pour ou contre la proposition de nouveau bureau.

Yoke N'GASSA demande une explication de la nouvelle organisation de l'Association.

L'organisation (qui devait dans tous les cas être expliquée plus tard) est expliquée maintenant pour gagner du temps : seuls le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général composent désormais le Bureau Restreint (pour simplifier les procédures légales) ; les Adjoints et les Responsables composent le Bureau Étendu.

Les Vice-Présidents étaient avant des Membres du Bureau qui travaillaient sur des tâches en autonomie sans nécessiter de pôle (ex. organiser des cohésions) ; ce poste ne correspond plus à celui de Vice-Président et est désormais qualifié de "Responsable Chargé".

Les Vice-Présidents sont désormais des postes de gestion à haute responsabilité : l'Association a deux Vice-Présidents, un gérant les Responsables Chargés et l'autre gérant les Responsables de Pôle.

Vincent LABOURET remarque que comme Ivan STEPANIAN devra bientôt quitter l'Association, il serait pertinent qu'il prenne le rôle de Vice-Président et qu'un nouveau Président soit élu ; le Président rappelle qu'il n'y a pour l'instant pas eu de candidat volontaire pour le rôle, mais qu'il y'a potentiellement deux personnes qui seraient intéressées. Un des deux sera sélectionné pour le poste de Président et formé à ce poste avant la prochaine Assemblée Générale.

Résultats du vote : 27 POUR, 2 CONTRE, 2 BLANC, 7 ABSTENTIONS (et par procuration : 8 POUR, 1 CONTRE).

TOTAL: **35 POUR, 3 CONTRE, 2 BLANC, 7 ABSTENTIONS**. La mesure est adoptée par vote majoritaire.

La mesure est adoptée par vote majoritaire.

Le Président présente les nouveaux Statuts de l'Association à travers ses 4 modifications-clé : le changement de son siège social, la nouvelle organisation de son Bureau, les nouveaux types de Membres de l'Association et la définition des Assemblées Générales pour l'Association.

3ème délibération : Les membres sont appelés à voter pour ou contre la proposition des nouveaux Statuts.

Vincent LABOURET demande s'il existe une mesure permettant aux membres d'invoquer une Assemblée Générale s'ils sont une majorité à le demander. Le Président explique qu'il est possible pour 5 Membres d'Adhérents de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour destituer un Membre du Bureau Restreint. Il propose de clarifier cette mesure pour rendre possible la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire par 5 Membres Adhérents quel que soit le motif (tant qu'il est pertinent qu'il soit abordé en Assemblée Générale Extraordinaire).

Vincent LABOURET commente sur le fait que les implications du rôle de Membre Fondateur ne sont pas clairement définies; le Président explique que ce rôle est désormais purement symbolique et consultatif, et que les pouvoirs particuliers que pouvaient avoir les Membres Fondateurs ont été retirés de la dernière version des Statuts.

Yoke N'GASSA demande de clarifier ce que sont exactement les Statuts d'une Association et leur différence avec le Règlement Intérieur. Le Président explique qu'il s'agit d'un document de loi interne à l'Association qui vient combler les blancs de la loi 1901 relative aux associations et qui permet de définir des lois particulières qui devront être appliquées durant la vie de l'Association.

Le document a vertu à être immuable au possible, et doit être transmis au greffe des associations de la préfecture du siège social de l'Association à chaque modification ratifiée en Assemblée Générale avec un procès-verbal.

Le Règlement Intérieur, quant à lui, fixe des règles et des définitions qui auront tendance à être plus éphémères et qui pourront évoluer plus souvent durant la vie de l'Association. Le Règlement Interieur n'a pas besoin d'être transmis à chaque modification, mais peut être transmis avec les Statuts suite à une prochaine Assemblée Générale.

Le Président précise que la version des Statuts qui est désormais votée est celle qui contiendra, post facto, les modifications proposées précédemment.

Résultats du vote : 23 POUR, 10 BLANC, 5 ABSTENTIONS (et par procuration : 7 POUR, 2 BLANC).

TOTAL : **30 POUR, 12 BLANC, 5 ABSTENTIONS**. La mesure est adoptée par vote majoritaire.

Le Président présente ensuite brièvement le nouveau Règlement Intérieur en résumant les points les plus importants : le Dépôt Public des Documents Officiels de l'Association sur GitHub, la possibilité de la création d'un Club Associatif et la confidentialité des données des Membres de l'Association.

4ème délibération : Les membres sont appelés à voter pour ou contre la proposition de mise en place d'un Règlement Intérieur.

Vincent LABOURET affirme : que les signatures présentes sur les Statuts doivent obligatoirement être les mêmes que celles présentes sur les passeports des Membres signataires, selon la loi ; qu'il est nécessaire que l'Association mette à disposition les Statuts correspondants exactement à ceux déposés en préfecture (sans informations caviardés), selon la loi ; le Président précise que les informations sont caviardées à la demande des Membres concernés, qui ne souhaitent pas que des informations personnelles soient disponibles publiquement ; qu'il est nécessaire que l'Article concernant les Clubs soit présent dans les Statuts.

Le Président met en doute ces affirmations et demande à Vincent LABOURET de lui transmettre ses sources légales. Celui-ci n'est pas en capacité de le faire, ces affirmations seront vérifiées lors d'une expertise légale avec les juristes d'EFREI PARIS.

Vincent LABOURET soulève également qu'il faudrait clarifier le rôle de Membre de Club, car tout Membre Adhérent d'un Club est aussi techniquement Membre de l'Association. Vincent souligne qu'en cas de litige avec un Club, l'Association sera tenue pour responsable légalement. Le Président clarification sera ajoutée, paraphrasant la formulation suivante : "le Règlement Intérieur du Club prime sur les Statuts et le Règlement Intérieur d'Horizon EFREI tant qu'il respecte lui-même la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et qu'il respecte le code civil".

Le Président précise que la version du Règlement Intérieur qui est désormais votée est celle qui contiendra, post facto, les modifications proposées précédemment.

David GORGETTE et Vincent LABOURET soulignent qu'il faut qu'un seul compte soit propriétaire des différentes plateformes de l'Association. Le Président s'engage à léguer les comptes dont il est toujours propriétaire (notamment Ef'Réussite et les autres serveurs Discord de l'Association), d'ici la fin de son mandat.

Résultats du vote : 26 POUR, 1 CONTRE, 4 BLANC, 7 ABSTENTIONS (et par procuration : 8 POUR, 1 BLANC)

TOTAL: **34 POUR, 1 CONTRE, 5 BLANC, 7 ABSTENTIONS**. La mesure est adoptée par vote majoritaire.

Les Membres n'ayant pas davantage de questions. Le Président conclut en sensibilisant de nouveau les Membres Adhérents quant à l'importance de leur implication, la reconnaissance qu'il a envers eux et leur devoir d'être un contre-pouvoir s'ils observent une quelconque forme d'abus ou d'avillissement dans la gestion de l'Association. Le Président propose aux autres Membres du Bureau de dire quelques mots. David parle davantage des récompenses qu'il offrira aux eProfs durant le courant du nouveau mandat.

Les Membres du Bureau s'étant exprimés, le Président clot la séance.

La séance est levée à 22h56.

Fait le 30/03/2022, corrigé le 01/04/2022.

Signatures des nouveaux Membres du Bureau Restreint :

Ivan STEPANIAN, Président

lu et approuvé le 01/04/2022 Ivan STEPANIAN

Nada NADIRE, Trésorière

Lu et approuvé le 0/104/2022. N.N

Mélisande GRÉGOIRE--BEGRANGER, Secrétaire Générale

du et approuvé le 0/104/2022 Wélisande Grégogre-Bégranger